



2015/2353(INI)

2.5.2016

AVIS

de la commission de la culture et de l'éducation

à l'intention de la commission des budgets

sur la préparation de la révision postélectorale du CFP 2014-2020: contribution
du Parlement en amont de la proposition de la Commission
(2015/2353(INI))

Rapporteur pour avis: Bogdan Andrzej Zdrojewski

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de la culture et de l'éducation invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. reconnaît que le RAL (reste à liquider) est un sous-produit inévitable de la programmation pluriannuelle et des crédits dissociés, d'une rigidité excessive du cadre financier pluriannuel (CFP) qui ne permet pas de réaffecter les fonds et dispose de marges étroites; note que le RAL était sensiblement plus élevé que prévu au terme du cadre financier 2007-2013, et souligne que les écarts actuels entre les engagements et les paiements mèneront inévitablement à de nouvelles difficultés pour les programmes en cours, et que cela doit être résolu de façon structurelle, et pas en ayant recours chaque année aux projets de budget rectificatifs;
2. observe que la révision du cadre financier pluriannuel constitue un élément fondamental de la gestion des dépenses de l'Union en cela qu'elle garantit que les programmes d'investissement de l'Union restent efficaces; insiste en faveur d'une simplification poussée des formulaires et des critères de candidature, de présentation et de remboursement, en particulier pour les projets de petite dimension, aussi bien dans le cadre du programme Erasmus+ que dans celui des programmes Europe créative et Europe des citoyens;
3. note que la révision à mi-parcours du CFP et les rapports sur la mise en œuvre des programmes européens doivent être compris comme deux composantes liées faisant partie d'un seul et même processus; invite par conséquent les institutions à revoir son fonctionnement lorsque des prescriptions constituent un obstacle à la réalisation des objectifs politiques et stratégiques de l'Union, notamment en ce qui concerne la décentralisation dans l'octroi de financements dans le cadre du volet jeunesse d'Erasmus+;
4. préconise de maintenir l'initiative pour l'emploi des jeunes, proposée par le Conseil européen des 7 et 8 février 2013 en réponse au problème persistant que constitue le taux élevé de chômage chez les jeunes, après l'analyse complète des performances de ladite initiative que la Commission s'est engagée à présenter au cours du premier semestre de 2016 et dans laquelle devraient figurer les corrections des défauts qui entravent actuellement son application d'ici l'expiration du cadre financier actuel;
5. réaffirme son soutien à la création du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSD); insiste sur la nécessité de mettre davantage l'accent sur les investissements dans l'enseignement, la formation et les secteurs de la culture et de la création au sein de l'EFSD; insiste en outre sur la nécessité de réduire au maximum les répercussions des coupes budgétaires sur le programme Horizon 2020 et sur le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) afin que leurs objectifs respectifs puissent être atteints et que les complémentarités et synergies possibles entre ces trois instruments puissent être pleinement exploitées pour relancer en Europe une croissance durable, basée sur l'innovation et des emplois de qualité;
6. se dit préoccupé par la lenteur inattendue du démarrage des nouveaux programmes du CFP 2014-2020, imputable à l'approbation tardive des bases juridiques et des programmes

opérationnels, ainsi qu'au manque de crédits de paiement en 2014; relève que malgré l'accélération des processus au cours de 2014, le problème des contrats non finalisés et des factures non payées persiste et revêt un caractère structurel; souligne à cet égard, les responsabilités des États membres, qui sont tenus de respecter les décisions qu'ils ont prises en tant qu'autorité budgétaire avec le Parlement européen, notamment en ce qui concerne les crédits de paiement; fait part de son inquiétude quant à la capacité des grands programmes, d'atteindre leur vitesse de croisière, lesquels ont pour but la réalisation d'investissements dans les domaines de l'éducation, des compétences et des secteurs de la culture et de la création dans l'Union, et investissent dans le capital humain, tels que "Erasmus+", "Europe créative" et "Europe pour les citoyens"; se dit favorable au lancement, bien qu'il soit tardif, du mécanisme de garantie du programme Europe créative, en tant qu'instrument majeur de financement des PME et d'organisations actives dans les secteurs de la culture et de la création; souligne que ces expériences devraient être examinées dans le cadre du prochain CFP;

7. estime que "Erasmus+" n'atteindra sa vitesse de croisière que s'il englobe le nombre croissant de projets modestes favorisant une plus grande diffusion du programme dans les écoles ou parmi les jeunes, une plus grande mobilité dans l'éducation et la formation professionnelle et, par conséquent, la réalisation des objectifs éducatifs, sociaux et humanitaires; salue par conséquent tous les efforts déployés par l'agence exécutive "Éducation, audiovisuel et culture" (EACEA) et les organismes nationaux non seulement pour accroître leur transparence financière mais pour simplifier les procédures concernant les responsables de projet;
8. s'inquiète de la quasi-absence de ressources disponibles dans la rubrique 3 de CFP actuel (Sécurité et citoyenneté) et demande qu'elle soit dotée, au cours de la prochaine réunion, des fonds nécessaires et de la souplesse suffisante pour pouvoir faire face aux enjeux importants de l'Union dans ce domaine;
9. recommande à la Commission d'accorder une attention particulière à l'utilisation du mécanisme de garantie financière du programme "Europe créative", qui accuse un retard de plusieurs mois; juge préoccupant que des ONG et de petites associations culturelles ne pourront pas bénéficier de cet instrument, qui ne profitera qu'aux PME dans les secteurs de la culture et de la création; préconise une analyse approfondie des expériences acquises tout au long de la procédure afin de s'assurer de la pertinence et de la durabilité de l'instrument en tant que complément du programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME);
10. presse la Commission et le Conseil de revoir leur position sur le programme "L'Europe pour les citoyens" – le seul qui associe directement tous les citoyens – et de le doter d'un budget supplémentaire élevé afin de mieux réaliser les objectifs du programme et de ne plus décevoir les participants aux appels d'offres; regrette le fait qu'en raison de la réduction sans raison des fonds, le programme ne profite qu'à une proportion extrêmement faible de projets, situation qui n'est ni viable ni défendable dans l'esprit des citoyens de l'Union, et l'est d'autant moins compte tenu de la situation sociale et humanitaire actuelle dans l'Union;
11. précise que, dans le contexte de la crise migratoire à laquelle l'Union européenne est actuellement confrontée, la déclaration de Paris des 28 ministres européens de l'éducation,

signée le 17 mars 2015¹, met l'accent sur le rôle du dialogue interculturel et sur les efforts conjoints des États membres pour prévenir et éliminer la marginalisation, l'intolérance, le racisme et la radicalisation, mais aussi pour préserver un cadre d'égalité des chances pour tous; note que les programmes européens actuels dans le secteur de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et des sports se caractérisent par les complémentarités et les synergies possibles eu égard aux politiques d'intégration des migrants et des réfugiés, et attire par conséquent l'attention des institutions sur la nécessité de répondre à la crise migratoire en prévoyant des ressources supplémentaires tant dans les programmes en gestion directe que dans les Fonds structurels, ainsi que dans les lignes budgétaires spéciales;

12. souligne le caractère durable de la crise des réfugiés que traverse l'Union européenne, qui va donc nécessiter des moyens financiers spécifiques, adaptés et durables pour pouvoir aider les États membres à répondre aux besoins des réfugiés, notamment en matière d'éducation et d'intégration culturelle.
13. observe que le décalage entre la programmation septennale du CFP et la programmation décennale des priorités politiques et stratégiques de l'Union peut avoir une incidence négative sur une évaluation cohérente des résultats obtenus par les programmes de l'Union; invite par conséquent les institutions à envisager une modification de la période de programmation du CFP de façon à l'aligner sur le mandat électoral, tout en permettant une programmation à long terme;
14. souligne la différence entre la procédure de réexamen et la procédure de révision du CFP, étant donné qu'au cours de la seconde, il doit être possible de modifier sensiblement les rubriques de façon à garantir la légitimité démocratique de la planification financière pluriannuelle de l'Union; par conséquent, soutient fermement les travaux du groupe de haut niveau interinstitutionnel sur les ressources propres, qui pourront déboucher sur une solution structurelle à certains des problèmes inhérents à la planification pluriannuelle du budget de l'Union.

¹ la déclaration sur la promotion de la citoyenneté et des valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination au moyen de l'éducation (déclaration de Paris) adoptée lors de la réunion informelle des ministres de l'éducation de l'Union du 17 mars 2015.

**RÉSULTAT DU VOTE FINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	26.4.2016
Résultat du vote final	+: 22 -: 2 0: 3
Membres présents au moment du vote final	Isabella Adinolfi, Dominique Bilde, Andrea Bocskor, Nikolaos Chountis, Silvia Costa, Jill Evans, María Teresa Giménez Barbat, Giorgos Grammatikakis, Petra Kammerevert, Andrew Lewer, Svetoslav Hristov Malinov, Stefano Maullu, Luigi Morgano, Momchil Nekov, Michaela Šojdrová, Yana Toom, Helga Trüpel, Sabine Verheyen, Julie Ward, Bogdan Brunon Wentta, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Milan Zver, Krystyna Łybacka
Suppléants présents au moment du vote final	Therese Comodini Cachia, Mary Honeyball, Ilhan Kyuchyuk, Martina Michels